

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 884

Artikel: Héroïsme : le chevalier Bernasconi
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley
Rédacteur: Pierre Imhof
Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Jacques Guyaz
Yvette Jaggi
René Longet
Charles-F. Pochon
Point de vue:
Jean-Louis Cornuz
Eric Balser

Abonnement:

65 francs pour une année
Administration, rédaction:
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél: 021 / 22 69 10 **CCP:** 10 - 15527-9
Composition et maquette:
Domaine Public
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA

IMMOBILIER

Au-delà des congés-ventes

■ (jg) Le Grand Conseil vaudois a demandé au Conseil d'Etat de lui faire rapport sur les ventes d'appartements loués, ce qu'on appelle les congés-ventes.

Cette décision intervient à la suite d'une pétition de l'Association vaudoise des locataires réclamant une législation en la matière. Cette pétition vient après plusieurs affaires récentes à Avenches, Gland et Lausanne. Ce genre de problèmes traduit une tendance inscrite sur la longue durée et qui n'est pas près de s'infléchir: la Suisse des locataires est grignotée peu à peu par la Suisse des propriétaires.

On le sait, de toutes les nations développées d'Europe, la Suisse est celle qui conserve, et de très loin, la plus forte proportion de locataires. Dans certains pays comme la France

ou l'Angleterre, les ménages locataires sont en minorité face aux ménages propriétaires: les jeunes couples, les immigrés, ou parfois les gens... riches dans les grandes métropoles forment l'essentiel de la population des locataires. Ces pays se sont d'ailleurs organisés pour favoriser l'accession à la propriété: capital de départ très faible, prêts à des taux favorables, carnets d'épargne spéciaux, etc.

En Suisse, au contraire, l'attention s'est toujours portée sur la relation entre le propriétaire (ou le bailleur) et le locataire. L'accroissement actuel de la PPE (propriété par étage) se fait de façon cahotique, sans armature législative suffisamment solide.

A relever l'absence de données statistiques sur le sujet. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le nombre d'appartements en PPE a pratiquement doublé à Lausanne en 8 ans. Et le congé-vente touche souvent des immeubles de 20 à 25 ans d'âge, pour lesquels le propriétaire saisit l'occasion d'un gros travail d'entretien et le vend par appartement.

Continuer à faire des Suisses un peuple de locataires ou favoriser l'accès populaire à la propriété. Il y aurait là un thème pour un vrai débat politique. Tout reste malheureusement caché, les promoteurs préfèrent l'obscurité. Du simple point de vue de leur intérêt à long terme, ils n'ont pas forcément raison.

HEROISME

Le chevalier Bernasconi

■ (yj) Depuis qu'il a quitté son poste de procureur tessinois en 1985, le chevalier Paolo Bernasconi n'a cessé de s'occuper comme professeur à Zurich et St-Gall, et désormais comme avocat (cf. annonce), de criminalité économique. Explorant tour à tour les origines de l'argent sale ou des fonds blanchis, le grand purificateur des mœurs particulières d'un certain business international vient d'empoigner un sombre dossier: celui de l'affaire Sulzer-Tettamanti. A la demande de la grande société industrielle de Winterthur, il est parti à la recherche des hommes de paille et autres spéculateurs, qui se soucient comme d'une guigne des activités industrielles des entreprises rachetées en vue de réaliser un profit immédiat, par démantèlement du groupe acquis si nécessaire (les pré-cédents Coniston et Allegris sont là pour le démontrer). On croyait déjà que la crise boursière avait scié les dents des golden boys et autres raiders. Bien au contraire, ceux qui survivent se jettent dans une fuite en avant qui va faire encore

bien des victimes à travers le monde des affaires, qui n'a jamais été celui de la tendresse.

Le chevalier PB a encore bien des torts à redresser, des mécanismes à mettre à jour, des manœuvres frauduleuses à dénoncer et des opérations d'initiés à reconstituer.

Avv. Dr. CARLO SGANZINI ET ASSOCIÉS
Avocats et notaires

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que

Maître PAOLO BERNASCONI

chargé de cours en droit pénal économique
aux Universités de St. Gall et de Zurich. Professeur invité
en droit fiscal international à l'Université de Gênes
exerce son activité d'avocat et de notaire

en collaboration avec l'Etude de Maître Carlo Sganzini
et Associés où il s'est établi.

Avv. Dott. Carlo Sganzini

Avv. Paolo Bernasconi

L'annonce de l'établissement de M^e Bernasconi parue dans la presse